

Guide pour les étudiants de la Faculté des SSP pour la préparation d'un séjour de mobilité à l'étranger ou en Suisse

Préambule : Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. Informations générales

1.1. Quand partir en mobilité ?

La possibilité de partir en mobilité dans une université suisse ou étrangère est offerte :

- **Aux étudiants de bachelor** qui ont réussi leur année de propédeutique dans le programme de science politique, de sciences sociales, de psychologie ou de sciences du mouvement et du sport.

Les étudiants doivent avoir réussi la propédeutique au moment du dépôt du dossier de candidature. Cela implique qu'ils peuvent déposer leur dossier au plus tôt au début de la 2^e partie du bachelor, en vue de partir dans le courant de l'année académique suivante, c'est-à-dire en 3^e année. Le dossier de candidature, en effet, se dépose toujours pour un séjour lors de l'année académique suivante.

Une exception : La mobilité suisse permet de partir dès le 2^e semestre de la 2^e année d'études. En effet, pour la mobilité suisse, le délai entre le dépôt du dossier de candidature et le départ de l'étudiant est réduit : l'étudiant dépose son dossier au 15 octobre pour un départ au début du semestre de printemps suivant, ou au 1^{er} avril pour une mobilité débutant au semestre d'automne suivant.

Les étudiants qui ne débutent la 2^{ème} partie du bachelor qu'au semestre de printemps peuvent également préparer un dossier de candidature pour partir dans le courant de l'année académique suivante, mais en privilégiant dans ce cas une candidature pour une destination impliquant le dépôt d'un dossier au 20 février (juste après la réussite de leur propédeutique). Ces étudiants sont néanmoins invités à contacter au plus tôt leur conseiller aux études afin d'examiner quelles sont leurs options.

- **Aux étudiants de master et futurs étudiants de master SSP** qui sont inscrits dans un bachelor en SSP.

Pour les étudiants de master, le moment pour effectuer une mobilité est théoriquement assez libre ; l'étudiant peut partir le 1^{er}, le 2^e, le 3^e, ou même le 4^e semestre dans le cas d'un master à 120 crédits ECTS. Néanmoins, dans certains

masters, dans lesquels le plan d'études comprend des enseignements obligatoires que les étudiants sont vivement encouragés à valider en 1^{ère} année de master, il est préférable de partir le 3^e ou le 4^e semestre. La composition et les exigences du plan d'études influencent donc les possibilités de mobilité. Il n'est par exemple pas possible de trouver des équivalences pour les ateliers des mémorants pour les programmes qui en prévoient. Votre conseiller aux études pourra vous renseigner plus précisément à ce sujet.

L'étudiant qui souhaite partir en mobilité durant son 1^{er} ou 2^e semestre de master doit déposer son dossier de candidature alors qu'il est encore étudiant de bachelor. L'étudiant doit impérativement être immatriculé à l'UNIL durant le semestre qui précède son départ.

1.2. Durée du séjour de mobilité ?

En bachelor, le séjour de mobilité peut être d'un ou de deux semestres. Un séjour d'un semestre implique de suivre en mobilité des enseignements pour un minimum de 24 crédits ECTS et un maximum 30 crédits ECTS. Pour un séjour d'une année le volume de crédits minimal est de 48 crédits ECTS, le volume maximal de 60. Selon les destinations et notamment si la concurrence n'est pas trop forte, un volume de crédits légèrement inférieur à 24 (resp. 48) peut être admis.

En master, pour un master à 120 crédits ECTS, il est possible de partir un ou deux semestres, mais 45 crédits ECTS maximum pourront être validés en mobilité.

1.3. Comment s'informer ?

- Consulter la page www.unil.ch/ssp/mobilite-out du site de la Faculté des SSP. Vous y trouverez des informations et documents relatifs à la mobilité et notamment la fiche pratique « Partir en mobilité OUT » ;
- Consulter le site Internet des Relations internationales à l'adresse suivante : www.unil.ch/international. Vous y trouverez :
 - la base de données qui vous permet de savoir quels accords existent pour votre filière et votre niveau d'études (« Accords d'échange pour étudiants »)
 - différentes informations pratiques, par exemple sur la sélection des dossiers ou les tests de langues (cliquez sur « Etudiants UNIL » puis « Echanges universitaires »).
- Assister à la séance d'information sur la mobilité en SSP, à laquelle participent les responsables des échanges du Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (ci-après : SASME) et les conseillers aux études. Cette séance a lieu chaque année quelques semaines après la rentrée académique. Elle est annoncée en début de rentrée académique par mail à tous les étudiants de la Faculté.
- Prendre contact avec votre conseiller aux études pour concrétiser le projet.

1.4. Quand faut-il préparer son dossier ?

La préparation se fait durant l'année académique précédant le départ en mobilité. Compte tenu du temps nécessaire pour préparer un dossier de candidature, nous vous conseillons vivement de vous y prendre au minimum trois mois avant l'échéance des délais (davantage si vous devez passer un examen de langue comme le TOEFL, qui est requis pour beaucoup de destinations anglophones ou universités d'Asie notamment).

En réalité, il est fréquent que certains enseignements obligatoires de votre plan d'études n'existent pas dans l'université d'accueil ou ne soient pas ouverts aux étudiants d'échange. Ces enseignements devront alors être suivis avant votre départ en mobilité (ou après si le séjour de mobilité ne constitue pas votre dernier semestre d'études). Pour cette raison, nous vous recommandons fortement de commencer les démarches ci-dessous juste avant votre entrée en 2^e année de bachelor (si vous souhaitez partir en 3^e année de bachelor) ou au tout début de la 1^{ère} année de master si vous êtes en master. Cela vous permettra ainsi de savoir quels enseignements il faut que vous suiviez avant votre départ faute d'équivalents dans l'université d'accueil.

1.5. Quand faut-il déposer le dossier de candidature ?

Les délais de dépôt des dossiers de candidature diffèrent selon les accords d'échange et les destinations. Vous trouvez des indications précises à ce sujet sur la fiche de chaque accord. Pour y accéder il faut sélectionner les données correspondant à votre situation et vos intérêts (faculté, niveau et branche d'études, zone géographique qui vous intéresse, etc.) dans la base de données accessible depuis le lien « Accords d'échange pour étudiants » (page www.unil.ch/international) puis cliquer sur « Afficher les accords trouvés ». Vous verrez apparaître une liste de destinations possibles, et en cliquant sur le nom de l'université la fiche de l'accord s'ouvrira.

Les principaux délais pour le dossier de candidature sont les suivants :

- 15 octobre → Délai pour la mobilité suisse pour le semestre de printemps ;
- 1er décembre → Délai pour les accords généraux (= accords ouverts aux étudiants de toutes les Facultés de l'UNIL). Un délai au 15 avril suivant sera ouvert pour les destinations pour lesquelles il reste des places à la suite du délai du 1^{er} décembre mais uniquement pour des départs pour le semestre de printemps de l'année académique suivante.
- 20 février → Délai pour :
 - SEMP - Swiss European Mobility Programme (ex-Erasmus) (= accords réservés aux étudiants d'une ou de plusieurs filières de SSP), pour un départ au semestre d'automne ou de printemps de l'année académique suivante ;
 - Accords facultaires (= accords ouverts spécifiquement aux étudiants d'une seule filière en SSP), pour un départ au semestre d'automne ou de printemps de l'année académique suivante.
- 1er avril → Délai pour :
 - La mobilité suisse pour le semestre d'automne ;

En règle générale, le délai de dépôt des candidatures est le même pour les départs au semestre d'automne et de printemps, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut donc vérifier systématiquement le délai du dépôt de candidature sur la fiche de chaque accord.

1.6. Faut-il continuer à payer les taxes d'inscription ? Dans quelle université ?

Durant votre séjour de mobilité, vous restez immatriculé à l'UNIL et vous continuez à payer les taxes semestrielles. Elles seront néanmoins réduites (CHF 180.-). Dans l'université d'accueil la gratuité des taxes est garantie.

1.7. Bourses

Il existe plusieurs types de bourses :

- les **Bourses d'échange** : la fiche de chaque accord indique le cas échéant le montant de la bourse accordée dans le cadre de cet accord. Ces bourses font partie intégrante du programme d'échange : les bourses associées à un accord sont donc accordées à tout étudiant retenu sur cet accord, quelle que soit sa situation financière. Conçues pour couvrir les frais de départ, leur montant est modeste et ne couvrira pas tous les frais de votre séjour. Par exemple, dans le cadre des accords SEMP, le montant de la bourse est d'environ CHF 350.- par mois. Pour les accords généraux il est d'environ CHF 2'500.- par semestre ;
- les **Bourses facultaires** : la Faculté des SSP a plusieurs accords facultaires. Chaque année, la Commission de mobilité de l'UNIL octroie une douzaine de bourses facultaires à la Faculté des SSP dans le cadre d'accords d'échanges internationaux. Ces bourses sont attribuées à des étudiants de bachelor et de master dont la candidature pour un accord facultaire a été retenue. Le montant de la bourse fixé par semestre académique varie selon la destination. Pour les accords avec l'Europe elle est de CHF 1500.- et pour les accords hors Europe de CHF 2500.-.
- les **Bourses linguistiques** : dans le cadre de la mobilité européenne (SEMP), le SASME offre quelques bourses linguistiques de CHF 300.- pour des cours de langue sur place → Informations auprès du SASME.

1.8. Étudier dans une autre région linguistique

Si vous avez l'intention d'étudier dans une autre région linguistique, prenez la peine de faire une bonne préparation linguistique avant le départ. Un bon niveau linguistique dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil est nécessaire pour suivre les cours et passer les examens avec succès ; il est aussi requis pour beaucoup d'accords. Pour les universités américaines et australiennes notamment, mais aussi pour beaucoup d'universités en Asie, le résultat d'un test de langue (souvent le TOEFL ou le IELTS) doit être inclus au dossier de candidature. En règle générale, les tests ne doivent pas dater de plus de 2 ans. Pour ces tests, il est important de s'inscrire suffisamment tôt, de façon à s'assurer que le résultat du test pourra être joint à temps au dossier de candidature. Le Centre de langues de l'UNIL offre des préparations à ces tests (voir www.unil.ch/cdl/ pour plus d'informations).

Les étudiants déposant un dossier de candidature pour une université non francophone n'exigeant pas de test de langues devront tout de même attester, au moment du dépôt de leur dossier, qu'ils disposent des connaissances suffisantes dans la langue d'enseignement (niveau B2). Des tests le confirmant peuvent être effectués auprès du Centre de langues.

1.9. Accroître ses chances de partir

Afin d'accroître vos chances de partir en mobilité, nous vous conseillons :

- De préparer des dossiers pour plusieurs destinations lorsque votre destination préférée est très demandée ou qu'il n'y a qu'une ou deux places disponibles. Votre conseiller aux études pourra vous renseigner ;
- De soigner tout particulièrement votre dossier de candidature. La qualité de la lettre de motivation, qui est votre « carte de visite », revêt une importance particulière. Pour les destinations très demandées, les notes obtenues durant vos études (p.ex. notes de la propédeutique si vous déposez un dossier au début de la 2^e année) jouent un rôle important (voir plus bas).

1.10. Les critères de sélection

Les critères de sélection des dossiers de candidature sont : les notes du cursus d'études (p.ex. notes obtenues en propédeutique si vous déposez un dossier au début de la 2^e année), la qualité de la lettre de motivation, la pertinence du projet et la qualité générale du dossier.

Les critères de sélection sont les mêmes pour tous les types d'accord d'échange : SEMP, accords facultaires, accords généraux. La sélection est plus élevée pour les accords généraux car ils sont ouverts à tous les étudiants de l'Université de Lausanne ; la concurrence sur ces accords est donc plus importante que sur les accords SEMP ou sur les accords facultaires qui, eux, sont réservés aux étudiants de la Faculté des SSP, voire d'une seule filière.

Enfin, pour ce qui concerne la mobilité suisse, il n'y a pas de procédure de sélection des dossiers de candidature. Tout étudiant peut bénéficier de la mobilité suisse. Néanmoins, il se peut que le conseiller aux études dissuade un étudiant de partir en mobilité (trop de notes insuffisantes, maîtrise de la langue étrangère insuffisante, etc.).

2. Préparer et déposer son dossier : marche à suivre

2.1. Choix des cours en mobilité

Pour organiser votre séjour de mobilité, vous devez d'abord vous assurer de la reconnaissance académique à l'UNIL des enseignements prévus en mobilité. Il faut donc établir un programme de cours en mobilité qui satisfasse aux exigences de votre plan d'études lausannois. Concrètement, les démarches à effectuer sont les suivantes :

- Sélectionner une ou plusieurs destinations qui vous intéressent, en consultant la base de données des accords.
- Vous rendre sur le site internet de ces universités, et chercher le programme d'études et le descriptif des cours correspondant à votre filière d'études en SSP. La dénomination des filières et programmes peut varier selon les universités. A titre d'exemple, pour les étudiants de sciences sociales, les cours susceptibles de vous intéresser pourraient relever de programmes qui ont d'autres dénominations qu'en SSP, par exemple « Sociologie » ou « Etudes genre ». Selon votre plan d'études et vos intérêts, il vaut donc la peine de faire des recherches assez larges. Vous pouvez accéder au site internet de chaque université avec laquelle l'Université de Lausanne a un accord depuis la fiche de l'accord (le lien se trouve en haut de la fiche).
- Vérifiez également sur ces sites si ces universités fixent des conditions particulières aux étudiants de mobilité. Il est fréquent que certains enseignements ne soient pas ouverts aux étudiants de mobilité.
- Préparer un plan d'études dans l'université d'accueil en tenant compte de votre plan d'études de l'UNIL. C'est un plan que vous allez soumettre pour aval à votre conseiller aux études. Concrètement, cela signifie qu'il faut que vous déterminiez quels enseignements de l'université d'accueil pourraient remplacer des enseignements de votre plan d'études lausannois. Il n'y a pas besoin que les enseignements suivis en mobilité portent les mêmes intitulés que les enseignements de l'UNIL (c'est rarement le cas), mais il faut qu'il y ait correspondance en termes plus généraux de projet de formation. Il faut guider votre choix en tenant compte des critères suivants :
 - niveau des enseignements : un étudiant de bachelor doit suivre en mobilité des enseignements de niveau bachelor (de n'importe quelle année du bachelor dans l'université d'accueil) et un étudiant de master des enseignements de niveau master ;
 - contenu des enseignements : si vous souhaitez suivre en mobilité des enseignements qui vont remplacer des enseignements obligatoires de votre programme en SSP, les enseignements de mobilité devront être très proches de nos enseignements en termes de crédits ECTS et contenu. A cet égard il peut être préférable, si votre plan d'études le permet, de suivre les enseignements obligatoires de votre programme à l'UNIL avant votre départ. Pour les enseignements optionnels une plus grande souplesse s'applique. Votre conseiller aux études pourra vous renseigner à ce sujet ;

- crédits ECTS (ou volume horaire des enseignements si les enseignements ne sont pas crédités). Attention, toutes les universités n'utilisent pas le système de crédits ECTS. Au Canada par exemple, la plupart des cours valent 3 crédits, et 3 crédits canadiens correspondent à 6 crédits ECTS. Il est important que vous connaissiez la correspondance des crédits avec des crédits ECTS dans les universités n'utilisant pas le système de crédits ECTS. Votre conseiller aux études pourra au besoin vous renseigner à ce sujet. Si on ne sait pas à combien de crédits ECTS les crédits de l'université d'accueil correspondent, il n'est pas possible de constituer un programme de mobilité.
- Prendre rendez-vous avec votre conseiller aux études pour lui soumettre votre choix. Il faudra lui transmettre les intitulés des cours prévus mais aussi un descriptif lui permettant de connaître le contenu de ces cours, leur niveau et les crédits qui leur sont associés. En cas d'aval de sa part, vous remplirez un contrat d'études qui est disponible sur le site Internet de la Faculté des SSP (www.unil.ch/ssp/mobilite-out). Vous inscrirez dans la colonne de gauche de ce document les enseignements que vous vous engagez à suivre dans l'université d'accueil, et dans la colonne de droite les enseignements qu'ils remplacent dans votre plan d'études lausannois ; ce document sera signé par vous-même et votre conseiller aux études. Il n'a pas besoin d'être joint à votre dossier de candidature pour les accords généraux.
- Lire et signer le « Contrat entre l'étudiant et la Faculté des SSP » disponible sur le site de la Faculté des SSP (www.unil.ch/ssp/mobilite-out). Si votre candidature pour un échange est retenue, il faudra le remettre, avant votre départ, à votre conseiller aux études. Ce document n'a pas non plus besoin d'être joint à votre dossier de candidature. Il s'agit d'un document important car il précise les règles à suivre durant votre séjour et les conditions de reprise en équivalence des enseignements validés en mobilité.

2.2. Dépôt du dossier de candidature

Sur la fiche de chaque accord il y a une rubrique intitulée « Marche à suivre et dossier de candidature ». En cliquant sur ce lien vous accéderez à une page qui vous donnera des informations précises sur le contenu du dossier de candidature, les délais et modalités de dépôt de ce dossier. Vous y trouverez également, selon les accords, les formulaires à remplir (par exemple le « Formulaire de candidature pour les accords facultaires » si vous postulez pour un accord facultaire).

Quelques précisions :

- Tous les documents et annexes (formulaire, projet d'études, lettres de motivation, résultats universitaires) doivent être fournis en anglais pour les destinations non francophones. Un récapitulatif de vos relevés de notes en anglais peut être demandé auprès du secrétariat des étudiants (ssp@unil.ch).
- En cas de nomination, il vous sera peut-être demandé par l'université d'accueil, lorsqu'elle recevra votre dossier, de fournir 1 ou 2 lettres de recommandation. Il n'est pas nécessaire de demander de telles lettres à vos enseignants au moment

de la préparation de votre dossier. Si l'université pour laquelle votre dossier est retenu demande une telle lettre, vous la demanderez à vos enseignants à ce moment.

- Pour la mobilité suisse, il n'y a pas d'annexe à joindre au dossier de candidature. La procédure est plus légère et seuls le « Formulaire de candidature pour la mobilité suisse » et le « Projet d'études pour la mobilité suisse » constituent le dossier. Pour plus d'informations, merci de consulter la marche à suivre pour la mobilité suisse disponible à la page www.unil.ch/international (puis « Etudiants UNIL », « Echanges universitaires » et « Marche à suivre »).
- Remarque concernant les lettres de motivation : si vous postulez pour plusieurs destinations pour lesquelles le délai est le même, nous vous invitons à rédiger une seule lettre de motivation comprenant pour chaque destination ou université d'accueil un paragraphe expliquant votre motivation à y effectuer un séjour de mobilité. Il n'est donc pas nécessaire de faire une lettre de motivation pour chaque destination envisagée.
- Les dossiers concernant la mobilité SEMP et les accords Facultaires sont à remettre à votre conseiller aux études en 1 exemplaire ; les dossiers concernant les accords généraux et la mobilité suisse sont remis au SASME (postulation en ligne ; la marche à suivre de ces accords indique la procédure).
- Si, pour une raison ou pour une autre, vous renoncez à partir en mobilité, veuillez avertir votre conseiller aux études et le SASME dans les meilleurs délais.

3. Reconnaissance des enseignements suivis en mobilité

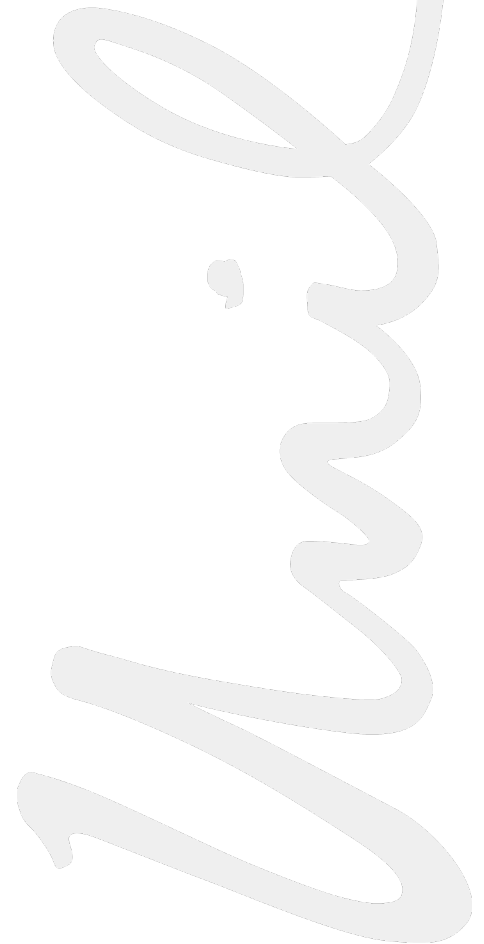
Les enseignements réussis dans l'université d'accueil sont reconnus dans votre cursus d'études en SSP après le séjour de mobilité pour autant que :

- ils figurent sur le contrat d'études élaboré avec votre conseiller aux études avant votre départ. Précisons que ce contrat peut être modifié en cours de séjour, par exemple si l'un des enseignements prévus n'est pas donné ou en raison d'incompatibilités horaires. Lorsque cela arrive, l'étudiant d'échange doit en informer rapidement son conseiller aux études et lui soumettre de nouveaux choix de cours ; le conseiller aux études, en cas d'aval, corrigera le contrat d'études ;
- ils aient été sanctionnés positivement par des épreuves ou d'autres modes d'évaluation jugés équivalents (note correspondant au seuil minimal de réussite ou mention de type « réussi »).

Les enseignements échoués ne sont pas repris en équivalence. Ils sont donc « perdus » et vous devrez valider à votre retour les enseignements dont vous n'avez pas validé l'équivalent durant le séjour de mobilité.

A l'issue de votre séjour de mobilité, vous transmettez à votre conseiller aux études l'original du procès-verbal des résultats obtenus. Dans certains cas c'est l'université d'accueil qui adresse directement ce document à l'UNIL.

Les intitulés des enseignements réussis en mobilité ainsi que le nom de l'université d'accueil apparaîtront dans votre dossier académique, et par conséquent sur le relevé de notes final de votre bachelor (resp. master). En revanche, les notes elles-mêmes n'apparaîtront pas. Seule la mention « Eq/Trans » (qui signifie « Equivalence mobilité ») figurera sur votre relevé de notes final. En d'autres termes, nous ne « traduisons » pas sur une échelle de 1 à 6 les notes obtenues en mobilité. La Faculté établira toutefois une attestation d'équivalence officielle à l'issue de votre séjour de mobilité, une fois votre relevé de notes de mobilité obtenu. Y figureront vos coordonnées, la liste des enseignements suivis en mobilité et le nom de l'université d'accueil, les résultats obtenus, la notation dans l'université d'accueil, l'échelle de notation ainsi que les crédits ECTS.



Adresses utiles et personnes de contact

Faculté des SSP - Géopolis

Conseillers aux études responsables de la mobilité :	
Psychologie - Bachelor :	Mme Elisabeth Waroux Géopolis, 2614, Tél. 021/ 692 32 91 E-Mail : conseil.BSCpsychologie@unil.ch
Psychologie - Master :	Mme Stéphanie Huguelet Géopolis, 2614, Tél. 021/ 692 37 66 E-Mail : conseil.MSCpsychologie@unil.ch
Sciences sociales :	Mme Flore COLLONG Géopolis, 2618, Tél. 021/ 692 31 04 E-mail : conseil.sciencessociales@unil.ch
Science politique :	Mme Léa SIGNER Géopolis, 2618, Tél. 021/ 692 35 65 E-mail : conseil.sciencepolitique@unil.ch
Sciences du mouvement et du sport :	Mme Isabelle GENTON Géopolis, 2622, Tél. 021/ 692 31 14 E-mail : conseil.sport@unil.ch

Service des Affaires Sociales et de la Mobilité étudiante – SASME (Unicentre)

Responsable SASME :	M. Cédric RYCHEN, (bourses d'échanges) Conventions d'échange Tél. 021/ 692 21 14 E-Mail : cedric.rychen@unil.ch
Mobilité européenne (Accords SEMP) :	Mme Maria VELASCO Mobilité SEMP (Ex-Erasmus) Tél. 021/ 692 21 16 E-Mail : Maria.Velasco@unil.ch
Accords généraux et Mobilité suisse	M. Olivier GOUMOENS Tél. 021/ 692 21 17 E-Mail : Olivier.Goumoens@unil.ch
Secrétariat SASME :	Tél. 021/ 692 21 13 Ouverture : 10h00 – 16h00, lundi - vendredi.